

CHARTRE JOUEUR / JOUEUSE – ORVAULT RACING CLUB



En signant une licence de joueur ou de Joueuse à Orvault Racing Club, ou en autorisant mon enfant mineur à jouer dans ce club, je m'engage à :

RESPECTER PARTENAIRES, ADVERSAIRES, ARBITRES, ÉDUCATEURS, DIRIGEANTS, ACCOMPAGNATEURS, BÉNÉVOLES ET SPECTATEURS SUR ET EN DEHORS DU TERRAIN, A ORVAULT ET A L'EXTERIEUR.

Et donc, notamment, à:

- Parler avec respect à toute personne.
- Participer activement aux entraînements et aux matchs.
- Prévenir mon responsable d'équipe de mon absence à l'entraînement et au match.
- Évoluer au meilleur de moi-même dans l'équipe pour laquelle il m'est demandé de jouer.
- Respecter les horaires définis pour les entraînements. Et les rendez-vous de matchs.
- Appliquer et respecter les décisions et choix sportif de mon entraîneur, mes éducateurs et mes dirigeants.
- Conserver un esprit sportif sur et en dehors du terrain en ayant toujours un comportement non répréhensible susceptible de porter préjudice au club et en faisant toujours honneur aux couleurs du club.
- Respecter les locaux et le matériel. Participer à leur entretien et avoir une attitude écoresponsable pour tout ce qui est notre environnement.
- Participer à la vie du club, et notamment encadrer les plus jeunes, si besoin est, participer à l'arbitrage, ainsi qu'aux activités et loisirs que le club met en place.
- Jouer toute la saison sous les couleurs d'Orvault Racing Club (Aucune lettre de sortie n'est accordée en cours de saison, sauf cas de force majeure).
- Tout joueur / joueuse, ayant reçu un carton rouge direct (Contestation, coups, insultes ou mauvais comportement) devra s'acquitter du montant total de l'amende du district 44 ou de la Ligue PDL auprès du club.
- Accorder au club un droit de propriété intellectuelle pour mes activités sportives et notamment le droit à l'image. J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion de l'association, notamment sur son site internet, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés, ou de l'association.
- M'acquitter du prix de la licence selon les modalités définies par le club.